

1.

Débitrice:

J.-V. de M. SA, chemin Antoine-de-Chandieu 1,
1006 Lausanne
2.

Déclaration de faillite: 19.03.2009
3.

Ecbéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.06.2009
4.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: But : conseils et intermédiation dans toute transaction financière, en particulier fusions et acquisitions de sociétés et financement d'entreprises.

Office des Faillites de Lausanne
1014 Lausanne
- (00376883)